VILLAGE DE LAWRENCEVILLE
2 100 rue Dandenault
www.lawrenceville.ca
Tél. : 450-535-6398

BÂTIMENT PRINCIPAL

Règlemen Zonage n° 2008-263

CHAPITRE 7
Section 1

FICHE 1

TYPE DE CONTRUCTION

RÉSIDENTIEL : Unifamiliale ☐ Bifamiliale ☐ Multifamiliale ☐ Nombre de logements

AGRICOLE : ☐ bâtiment

COMMERCIAL : ☐ bâtiment

PUBLIC : ☐ bâtiment

INSDUSTRIEL : ☐ bâtiment

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Dimensions du bâtiment:

Largeur par Profondeur ☐ pi
☐ m

Nombre étage :

Superficie au sol:

Nombre de case de stationnement prévus :

- **La hauteur maximale d'un bâtiment principal résidentiel est de 12 m.**

- **Un terrain ne peut être occupé que par un seul bâtiment principal, sauf s'il s'agit de bâtiments utilisés à des fins agricoles, y compris la résidence rattachée à l'exploitation, et qui sont situés dans une zone agricole, agro-forestière dynamique ou agro-forestière.**
- **Un bâtiment principal doit être distant d'au moins 3 m de tout autre bâtiment principal ou accessoire situé sur le même terrain.**

TYPE DE REVÊTEMENT

☐ Vinyle ☐ Bois ☐ Acier ☐ Maçonnerie
☐ Fibrociment Autre :

TYPE DE TOITURE

☐ Bardeau d'asphalte ☐ Tôle
☐ Autre :

TYPE DE FONDATION

☐ Sur fondation avec sous-sol ☐ Sur dale de béton
☐ Sur fondation sans sous-sol ☐ Sur pieux vissés
☐ Sur bloc de béton Autre :

BÂTIMENT ACCESSOIRE

Si oui, remplir et joindre la FICHE 2

Bâtiment accessoire prévu ☐ Oui ☐ Non

Nombre de bâtiment accessoire prévu

☐ Garage ☐ Remise ☐ Autre :

RENSEIGNEMENTS

La demande comprend-elle la démolition d'un bâtiment existant ?	Si oui, remplir et joindre la FICHE 5	☐ Oui	☐ Non
Le projet prévoit-il un raccordement aux réseaux municipaux ?	Si oui, remplir et joindre la FICHE 12	☐ Oui	☐ Non
Le projet prévoit-il une installation septique ?	Si oui, remplir et joindre la FICHE 13	☐ Oui	☐ Non
Le projet prévoit-il une captation des eaux (puits) ?	Si oui, remplir et joindre la FICHE 11	☐ Oui	☐ Non
Le projet prévoit-il l'installation d'une piscine ?	Si oui, remplir et joindre la FICHE 6	☐ Oui	☐ Non
Le projet prévoit-il la coupe d'un trottoir ou l'aménagement d'une entrée charretière?	Si oui, remplir et joindre la FICHE 8	☐ Oui	☐ Non
Le projet nécessite-il la coupe d'arbres?	Si oui, remplir et joindre la FICHE 7	☐ Oui	☐ Non

DOCUMENTS REQUIS (Rappel)

- Les **élévations**, **plans**, **coupes**, croquis de la construction, fait par un architecte, dessinateur ou technologue attestant que les plans sont conformes au code national du bâtiment (CNB) en vigueur (s'il y a lieu).
- Un **plan d'implantation** fait par l'arpenteur.
- À la fin des travaux : Un **certificat de localisation** fait par un arpenteur.
- Les numéros d'enregistrement à la régie du bâtiment du Québec de l'entreprise effectuant les travaux (s'il y a lieu).

- Les différentes **fiches numérotées** en lien avec votre projet tel que mentionné à la page précédente.

N'OUBLIEZ PAS DE CONSULTER LE RÈGLEMEN DE ZONAGE N° 2008-263

CHAPITRE 5 - SECTION 3 GRILLE POUR LES NORMES RELATIVES À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS PAR ZONE

pour connaitre les détails qui s'applique à votre projet de construction.

NOTEZ BIEN : Pour être traitée, votre demande doit être dûment remplie et inclure tous les documents requis.

La municipalité dispose de 30 jours pour émettre le permis lorsque tous les documents requis nous ont été remis. Prévoyez ce délai afin d'avoir votre permis à temps.